



CTSD du 31 janvier 2019

Préambule de Madame la DASEN :

Nous sommes dans une stagnation démographique au niveau de la population scolaire. Nous continuons l'accompagnement des mesures sur les CP et les CE1 en REP/REP+.

La dotation académique est positive, pour le département de l'Ain se sera une dotation de 10 postes pour le 1^{er} degré bien que nous soyons en début de baisse démographique. Ces postes nous permettent de prendre en compte la diversité des territoires et permettent de rechercher l'équité de notre réponse scolaire.

Il y aura une poursuite du regard particulier sur les petites écoles.

Nous aurons une approche territoriale plus fine.

Madame la DASEN regrette que le projet des mesures travaillé en groupe de travail ait été communiqué aux écoles et se demande la pertinence de ces groupes de travail le CTSD n'étant pas une chambre d'enregistrement des mesures.

Déclarations liminaires de la FSU, l'Unsa Education, , FNECFP FO.

Réponse de la DASEN: Remerciements pour la qualité des échanges avec les services. Nous sommes tous dans un soucis de permettre une meilleure répartition des moyens.

1. Approbation des compte-rendu du CTSD 22 juin 2018 et 4 septembre 2019.

Approuvés sans modification.

2. Mesures d'ajustement de la carte scolaire 1^{er} degré- rentrée 2018 .

Mme la DASEN précise que les inspecteurs sont vigilants toute l'année.

Globalement sur Oyonnax, les CP/CE ont été dédoublés et il a été pris en compte les impacts sur les autres niveaux. Une répartition est envisagée sur la commune avec un travail sur la sectorisation.

Pour les écoles de Gex et de St Genis Pouilly, c'est toujours ce rééquilibrage sur les différentes écoles qui est opéré.

Sur Ambérieu, une problématique de locaux est présente, c'est pourquoi une répartition sur la commune est nécessaire.

Une réfection de l'école Jean Jaurès est prévue pour 2020.

Mesure du canton de Genève : Important travail conduit avec les autorités préfectorale. Les enfants habitants en France ne pourront plus être scolarisés en Suisse. Seuls les fratries bénéficiant déjà du dispositif pourront continuer.

Propositions de la DASEN sont les suivantes :

8 OUVERTURES	14 FERMETURES
<p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Françoise Convert à St Just (4^{ème} classe) Lazare Carnot à Bourg en Bresse (6^{ème} classe) La Diamenterie à St Genis Pouilly (6^{ème} cl.) Crottet (7^{ème} classe) Pregnin à St Genis Pouilly (9^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Zone Spécifique :</u> Maternelle Les Dîmes à Bourg en Bresse (5^{ème} classe) Elémentaire Les Lilas à Bourg en Bresse (7^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles REP :</u> Claude Guichard à St Rambert en Bugey (14^{ème} classe)</p>	<p><u>Ecoles Elémentaires Ordinaires :</u> St Etienne du Bois (5^{ème} classe) Les Gentianes à Thoiry (17^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Béart Géovreissiat (4^{ème} classe) Brion (4^{ème} classe) Matafelon-Granges (4^{ème} classe) St Rémy (4^{ème} classe) Bâgé-Dommartin (5^{ème} classe) Seyssel (5^{ème} classe) Pont de Veyle (6^{ème} classe) Antonin Rolland à Ste Euphémie (7^{ème} cl) Marboz (8^{ème} classe) Les 3 colonnes à Izerore (11^{ème} classe) Replonges (12^{ème} classe)</p> <p><u>Ecole en Zone Réhabilitation Rurale :</u> Brenod (3^{ème} classe)</p>

Demande des organisations syndicales du maintien de la décharge de direction lorsqu'une fermeture de classe entraîne une baisse de décharge.

1 OUVERTURE A SUIVRE	4 FERMETURES A SUIVRE
<p><u>Ecoles élémentaires d'application :</u> Villars les Dombes (14^{ème} classe)</p>	<p><u>Ecoles Elémentaires Ordinaires :</u> Pont de Vaux (6^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Roger Vaillant à Farges (5^{ème} classe) Attignat (13^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Zone spécifique :</u> Primaire Milvendre à Culoz (10^{ème} classe)</p>

6 Moyens provisoires
<ul style="list-style-type: none"> - St Jean de Thurigneux (maintien de l'existant) - St Martin le Châtel - Parcieux - Ste Julie (maintien de l'existant) - Le centre à Miribel (maintien de l'existant) - RPI Brenaz-Virieu le Petit

Ecoles à surveiller :

Seuils proches de l'ouverture	Seuils proches de fermeture
<u>Ecoles élémentaires ordinaires :</u> Les vertes campagnes à Gex. Ecole du Verger à Cessy Charles Péguy élémentaire St Laurent sur Saône Victor Hugo à Civrieux Juliette et Marcel Merle à Frans Chalamont	

Emplois hors classe :

6 transformations de TRZIL en TR Brigade (2 à Ambérieu, 2 à Belley, 1 à Bourg III et 1 à la Côtière)

Création d'un support ULIS sur Bourg III et création d'un poste d'enseignant référent.

Création d'un poste E Prévessin Moëns école Alice

Création d'un poste UPEAA à St Exupéry Bourg en Bresse

0.25 ETP UPEAA sur la Cotière.

Transformation de 0.5 UPEAA Marius Pinard à Bellegarde et 0.5 UPEAA à Culoz en 1 poste UPEAA Oyonnax.

15.5 ETP de PDMQDC supprimés(Neuville sur Ain (Ambérieu), St Denis en Bugey (Ambérieu), Relevant (la Dombes), Arlod (Bellegarde), Bois des Pesses (Bellegarde)0.5, Montagniers(Bellegarde), Marius Pinard (Bellegarde), Jean Ferrat (Belley), Daudet (bourg 2), Louis Parant (bourg2), les Dîmes (Bourg2), Les Arbelles (Bourg 2), Henri deschamps (La Côtière), St Exupéry (La Cotière) ; Jacques Prévert (La Côtière), Jean Louis Aubert (Oyonnax)

Création d'un dispositif inclusion et climat scolaire 1 ETP circonscription de Bellegarde, 1 ETP circonscription de Belley, 2 ETP circonscription de la Côtière, 1 ETP Oyonnax et 4 ETP Bourg en Bresse.

VOTE : CONTRE à l'unanimité.

3. Approbation du barème du mouvement départemental 1^{er} degré 2019.

2 (se-uns) pour 5 (snuipp) abstentions et 3 (fo) contre

Vote contre unanime sur le vœu géographique obligatoire.